

**Délibération du Conseil Communautaire**

Le mercredi 25 février 2026 à 18h30, le conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Périgord Ribérais (CCPR) s'est réuni à Celles sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 19 février 2026 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	58	
Titulaires présents	48	Allain Tricoire – Bernadette Bazinet – Janick Laville – Jean-Didier Andrieux – Pascal Devars – Monique Boineau-Serrano -Jean-Pierre Prunier -Murielle Cassier -Didier Bazinet – Michel Desmoulin – Yves Mahaud – Corinne Ducoup – Philippe Boismoreau – Philippe Bogaert -Jean-Marcel Beau- Daniel Bonnefond – Bruno Limerat – Ludovic Gillaizeau – Francis Lafaye – Clement Lermancier – Géry Denis – Gilles Mercier – Nicolas Platon – Catherine Bezac- Gonthier- Laurent Casanave – Christine Laurent -Dominique Caillou -Philippe Chotard – Romain Perruchaud – Christophe Gontier – Jean-Pierre Chaumette –Pierre Guigné- Francis Duverneuil – Virginie Mouche – Jean-Pierre Paretour – Joël De Luca – Gérard Caignard – Fabrice Boniface – Philippe Dubourg – Priça Mortier – Pierre Janaillac – Denis Ferrand – Edwige Badel – Joëlle Saint Martin – Marion Lafaye – Régis Defraye – Patrick Lachaud – Muriel Morlion
Suppléants présents	5	Sandra Le Kverne pour la commune de Jean-Pierre Prigul Bruno Beuque pour la commune de Bouteilles St Sébastien Michel Vallade pour la commune de La Chapelle Montabourlet Xavier Garraud pour la commune de Christophe Rossard Patrick Laguillon pour la commune de St Paul Lizonne
Titulaires absents	10	Jean-Pierre Prigul – Christine Berthé – Lisa Boyer – Alfred Gonnard- Joël Constant – Catherine Esculier – Christophe Rossard Brigitte Pourtier – Jean-Claude Arnaud -Julie Bordet
Procurations	3	Joël Constant à Bruno Limerat Catherine Esculier à Christine Laurent Jean-Claude Arnaud à Didier Bazinet

DELIBERATION N° 2026 /25 (Code Nomenclature /712)**DATE : 25 FEVRIER 2026****RAPPORTEUR : Jean-Marcel Beau****OBJET : Budget Principal 2026 : reprise anticipée des résultats****VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;**VU** l'instruction budgétaire et comptable M57 ;**VU** les fiches de résultat prévisionnel des budgets UTMV, ZAE Jarissous et Principal, établies par l'ordonnateur et attestées par le comptable public ;**VU** l'état des restes à réaliser du budget Principal ;**CONSIDÉRANT** qu'il est possible de reprendre par anticipation le résultat de l'exercice précédent avant l'approbation du Compte Financier Unique ;

M. le Vice-Président rappelle que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Conseil Communautaire après constatation des résultats définitifs lors du vote du Compte Financier Unique.

Toutefois, s'il est possible d'estimer les résultats avant adoption du Compte Financier Unique, le conseil communautaire peut alors, au titre de l'exercice clos et avant adoption du Compte Financier Unique, procéder à la reprise anticipée de ces résultats.

Si le Compte Financier Unique venait à faire apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devrait procéder à leur régularisation et à la reprise des écarts dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du Compte Financier Unique et en tout état de cause avant la fin de l'exercice 2026.

➤ Les résultats 2025 du Budget Principal s'établissent comme suit :

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat de l'exercice 2025	12 879 751,94 €	14 382 112,31 €	1 502 360,37 €
Résultat antérieur reporté		944 344,50 €	944 344,50 €
Résultat à affecter			2 446 704,87 €

Section d'investissement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat de l'exercice 2025	3 084 380,73 €	3 239 266,31 €	154 885,58 €
Résultat antérieur reporté	757 352,68 €		-757 352,68 €
Résultat à affecter			-602 467,10 €

	Dépenses	Recettes	Solde
RAR de l'exercice 2025	529 259,64 €	313 731,66 €	215 527,98 €

A ces résultats, il convient d'ajouter les résultats des budgets annexes UTMV et ZAE Jarissous, clôturés fin 2025 :

➤ Les résultats 2025 du Budget annexe de l'UTMV s'établissent comme suit :

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat de l'exercice 2025			
Résultat antérieur reporté			
Résultat à affecter			

Section d'investissement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat de l'exercice 2025	5 000,00 €		- 5 000,00 €
Résultat antérieur reporté		7 168,50 €	7 168,50 €
Résultat à affecter			2 168,50 €

	Dépenses	Recettes	Solde
RAR de l'exercice 2025			

➤ Les résultats 2025 du Budget annexe de la ZAE de Jarissous s'établissent comme suit :

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat de l'exercice 2025	626 376,59 €	609 487,43 €	- 16 889,16 €
Résultat antérieur reporté		16 894,16 €	16 894,16 €
Résultat à affecter			5,00 €

Section d'investissement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat de l'exercice 2025	361 944,76 €	361 944,76 €	0,00 €
Résultat antérieur reporté			
Résultat à affecter			

	Dépenses	Recettes	Solde
RAR de l'exercice 2025			

➤ Les résultats à reprendre au budget principal 2026 s'établissent donc ainsi :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

-recettes d'investissement : 3 239 266,31 €

-dépenses d'investissement : 3 084 380,73 €

Résultat de l'exercice : +154 885,58 €

-résultat 2024 reporté : - 757 352,68 €

Résultat de clôture (déficit à reporter) : - 602 467,10 € (1)

Ce résultat déficitaire est amplifié par les restes à réaliser :

Restes à réaliser 2025 : En dépenses : - 529 259,64 €

En recettes : +313 731,66 €

Cumulés : - 215 527,98 €

Résultat définitif : - 817 995,08 €

En plus de ces résultats, il convient de reprendre dans le budget principal 2026 les résultats cumulés du budget annexe UTMV, clôturé le 31/12/2025, qui s'élèvent à :

Excédent d'investissement : 2 168,50 €

Le résultat d'investissement (besoin de financement) s'élève ainsi à

- 817 995,08 € + 2 168,50 = - 815 826,58 € (2)

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

-recettes de fonctionnement : 14 382 112,31 €

-dépenses de fonctionnement : 12 879 751,94 €

Résultat de l'exercice : + 1 502 360,37 €

-résultat 2024 reporté : + 944 344,50 €

Résultat de clôture : + 2 446 704,87 €

En plus de ces résultats, il convient de reprendre dans le budget principal 2026 les résultats cumulés du budget annexe ZAE des Jarissous, clôturé le 31/12/2025, qui s'élèvent à :

Excédent de fonctionnement : 5,00 €

Le résultat de fonctionnement s'élève ainsi à + 2 446 704,87 € + 5€ = + 2 446 709,87 €

Ce résultat va servir prioritairement à combler le besoin de financement de la section d'investissement. Le reliquat sera reporté en section de fonctionnement au compte 002 pour

+ 2 446 709,87 € - 815 826,58 € = 1 630 883,29 € (3)

- Il est donc proposé au conseil de reprendre par anticipation les résultats 2025, c'est-à-dire constater le résultat de clôture estimé 2025 et statuer sur l'affectation de ce résultat dans le budget Principal 2026 de la manière suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

-compte 001 déficit d'investissement reporté : 602 467,10 € (1)

-compte 1068 excédent de fonctionnement affecté : 815 826,58 € (2)

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

-compte 002 excédent de fonctionnement reporté : 1 630 883,29 € (3)

Cette affectation est justifiée par :

-Les fiches de calcul de résultat prévisionnel des budgets UTMV, ZAE Jarissous et Principal établies par l'ordonnateur et attestées par le comptable,

-l'état des restes à réaliser du budget principal visé par le comptable.

Ces pièces sont jointes à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,
ADOpte la reprise anticipée des résultats telle que présentée ci-dessus.

Décision du Conseil Communautaire :

Votes pour : 56

Votes contre : 0

Abstention : 0

Publié le 04-03-2026

Le Secrétaire de séance du 25 février 2026
Yves Mahaud

Le Président de la Communauté de
Communes du Périgord Ribéracois
Didier Bazinet

Yves MAHAUD

Monsieur Yves Mahaud

